

Le ministre Vincent Peillon n'a plus les moyens d'appliquer son décret sur les rythmes scolaires.

**Plus de 80% des communes ont décidé de reporter son application à 2014.
C'est la conséquence de la mobilisation
des professeurs des écoles et des parents d'élèves.**

Jeudi 28 mars le conseil municipal de Fresnes dans le Val de Marne a répondu à la grève de 97% des enseignants des écoles de la ville et renoncé à la mise en oeuvre du décret.

Dans ce département, aucune commune n'appliquera le décret Peillon.

À Paris, le 25 mars, pour la troisième fois les professeurs des écoles ont massivement fait grève avec leurs syndicats unis. En ne leur répondant pas, le ministre Peillon et le maire Delanoë portent toute la responsabilité d'une situation explosive.

La FNEC FP-FO a pris toutes ses responsabilités pour aider les personnels à mettre en échec cette première étape de la territorialisation de l'école. En multipliant les pétitions, motions, assemblées, manifestations et délégations, en appelant nationalement à la grève le 12 février et le 28 mars, FO a agi en syndicat indépendant du ministre et du gouvernement, sur les revendications des personnels.

**Le ministre, les recteurs et les DASEN savent
que ce décret ne peut pas s'appliquer.**

Il ne peut pas être mis en oeuvre contre les personnels unanimes.

Le projet de loi du ministre est maintenant discuté au sénat.

Comme le décret sur les rythmes il tourne le dos aux revendications : il confirme les contre-réformes du gouvernement précédent, il accompagne l'acte 3 de la décentralisation en régionalisant l'orientation scolaire et la carte des formations professionnelles.

Ce projet de loi est salué par l'OCDE comme positif dans un rapport sur la situation économique de la France enjoignant le gouvernement à aller plus loin dans les mesures de rigueur et d'austérité !

Comme pour le décret sur les rythmes scolaires, comme pour la loi Fioraso qui territorialise l'université, FO s'oppose à ce projet de loi et appelle les personnels à confirmer toutes leurs revendications pour préserver l'école publique républicaine, les conditions de travail et les garanties statutaires.

La FNEC FP-FO s'adresse à toutes les fédérations syndicales pour dire ensemble au ministre :

le décret doit maintenant être abrogé, le projet de loi doit être abandonné.

Montreuil, le 29 mars 2013